

Règles de comportement face à un ours

Les chances de rencontrer un ours dans la nature sont minimales. Les ours sont des animaux timides qui évitent le contact avec l'être humain. Cependant une rencontre, même rare, est toujours possible. Nos conseils vous aideront à vous promener en toute sécurité dans les régions peuplées d'ours.

1. Pour éviter une rencontre avec des ours sur leur territoire

- Informez-vous auprès du Service cantonal de la Chasse et de la Pêche sur la présence d'ours si vous en avez entendu parler
- Restez sur les chemins balisés
- Évitez les buissons épais à baies et les lieux isolés de cueillette de champignons
- Manifestez votre présence par du bruit ou des conversations
- Tenez votre chien en laisse
- Ne laissez traîner ni restes de repas ni déchets

2. Que faire quand on aperçoit un ours

- Restez tranquillement immobile
- Parlez normalement pour signaler votre présence
- Retirez-vous lentement (ne jamais courir, les ours étant beaucoup plus rapides que nous)
- Évitez toute action qui pourrait ressembler à une menace pour l'ours (brandir un bâton, lancer des pierres, crier etc.)
- N'attirez jamais des ours sauvages avec de la nourriture
- Renoncez aux photos au profit de votre sécurité
- Ne suivez jamais un ours qui s'éloigne

3. Que faire en cas d'attaque d'ours

- Mettez-vous à plat ventre
- Protégez votre nuque par vos mains ou un sac à dos
- Dans la plupart des cas, les rares attaques d'ours sont des attaques simulées. Après une telle attaque d'intimidation, laissez l'ours se retirer 50m avant de vous éloigner lentement.

A brown bear is seen from the chest up, looking directly at the camera. It is positioned behind a tree trunk, with its head and shoulders visible. The bear has thick brown fur and dark eyes. The background is a dense forest with green foliage and sunlight filtering through the trees.

4. Situations particulièrement dangereuses

- Ourse avec oursons
- Ours blessé
- Ours en train de manger
- Ours dérangé dans son hibernation
- Ours qui rencontre un chien
- Un ours qui se dresse sur ses pattes arrières cherche seulement à mieux appréhender la situation (odorat et visibilité). Ce n'est pas une menace!

Déclaration obligatoire: il faut impérativement informer le Service cantonal de la Chasse et de la Pêche si on aperçoit un ours ou ses traces (empreintes, excréments) et bien documenter ces traces et leur position exacte.